



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 44_CC_2026_CCDS

ORGANISATION DU CONCOURS DE LECTURE A HAUTE VOIX DES SAVANES

Séance du 29 avril 2026

Date de convocation : 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril à huit heures trente, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibération de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Michael RIMANE, Président.

Conseillers communautaires présents :

Michael RIMANE, Enrico WILLIAM, Véronique JACARIA, Ruanny CANTAO DIAS, Patrick COSSET, Nicsonne JEANTY, Naëll TORVIC, Johanna HORTH, Constantin-Richard AMARANTHE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Marie-France BANGO, Enrico BERTHIER, Axelle BOIS-BLANC, Vanessa BOIS-BLANC, Corinne CHATEAU, Keila DE PAIVA, Albert GOLITIN, Aglaé LETARD, Frédéric LLADERES, Jocelyn NIAMA, Claudine RINGUET, François RINGUET, Lauric SOPHIE.

Absents excusés ayant donné procuration :

Michel-Ange JEREMIE a Lauric SOPHIE
Gilles DUFAIL à Michael RIMANE
Fidélia BOCAGE à Naëll TORVIC
Françoise FRÉDOC à François RINGUET

Absents excusés :

Micheline ANTOINETTE, Stelly FERNAND LAURENCIN, Albert Franck SAMUELS, Benjamin ZULEMARO.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Véronique JACARIA**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération a pour objet de mettre en place un concours de lecture à haute voix sur le territoire de la Communauté de Communes Des Savanes. L'organisation de ce premier concours, impulsé par la CCDS devrait instaurer une dynamique durable et structurante autour de la lecture. Ce concours devra mobiliser l'ensemble des élèves des établissements scolaires du territoire, du primaire au lycée ; faisant de l'EPCI une actrice privilégiée de la promotion du livre et de la lecture, contribuant, grâce aux pratiques culturelles régulières, à renforcer l'autonomie, l'estime de soi et l'assurance des jeunes de notre territoire.

La mise en place et le soutien de projets favorisant l'autonomie et l'insertion des jeunes de notre territoire sont des éléments structurants du projet « jeunesse » de la CCDS. Dans ce cadre, elle soutient les associations œuvrant à la consolidation des savoirs de base en mettant l'accent sur la maîtrise de la lecture et de l'écriture, des savoir-dire, les savoir-faire et savoir-être. En effet, en Guyane, 46,6% des jeunes souffrent d'un très faible niveau en lecture. Plus globalement, à l'entrée au collège, 12 à 15% des enfants se trouvent en difficulté de lecture. Les recrues du SMA sont près de 39% à être en situation d'illettrisme. Ces chiffres cachent encore mal ceux qui sortent de tous les radars éducatifs sans formation ni qualification, sans figurer dans les dispositifs de rattrapage ou de réinsertion.

Consciente des enjeux de l'illettrisme, la CCDS participe au dispositif national « Jeunes en Librairies » qui vise à rapprocher les jeunes du livre, à former un lectorat en devenir, et par voie de conséquence, à soutenir la librairie indépendante en donnant sens aux acteurs de la chaîne du livre, dont les écrivains, les bibliothécaires. Franchir les portes d'une librairie et d'une bibliothèque constitue les premiers pas vers la lecture plaisir. « Jeunes en Librairie » est un dispositif qui encourage la fréquentation des librairies, des bibliothèques, des œuvres artistiques et événements littéraires (salons et/ou festivals du livre, rencontres auteurs-lecteurs) organisés par les institutions et les associations.

Afin de renforcer la portée de l'engagement de l'EPCI, nous proposons de prolonger cette action en organisant un concours de lecture à haute voix en direction des écoles, collèges et lycées de la Communauté des Savanes. Par cette action, il s'agit de poursuivre notre engagement quant à inscrire la lecture au plus tôt de la chaîne scolaire et familiale sur notre territoire. Ce concours de lecture à haute voix sera adapté à notre territoire et à nos jeunes et nous permettra de sortir du formalisme de l'enseignement des lettres par la rencontre d'écrivains et des artistes (théâtre/danse...) qui accompagneront et chemineront avec les élèves dans le cadre ou hors cadre scolaire, jusqu'au au mois de juin 2026 dans leur quête de textes, de lecture silencieuse individuelle, de lecture à haute voix, individuelle ou collective, et d'appropriation des espaces scéniques.

Ce projet vise à valoriser les compétences orales, artistiques et littéraires des jeunes de notre territoire, à valoriser nos écrivains et artistes, à créer un moment fédérateur entre les jeunes de nos communes ; à encourager une pratique ludique individuelle et collective autour de la lecture et des arts.

Le budget prévisionnel des actions s'élève à un montant de 76 500 euros et se décline ainsi :

Charges directes		Ressources directes	
Interventions des auteur.es-artistes	45 000 €	CCDS	20 000€
Transport	4000 €	Fonds européens OS5	50 000€
Récompenses x50	20 000 €	Mairie de Kourou /PRE	6 500€
Communication	3 000 €		
Animation	1 500€		
Cocktail	3 000 €		
Total	76 500 €	Total	76 500€

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE : l'organisation d'un concours de lecture à haute voix sur le territoire de l'EPCI en direction des jeunes issu.es des établissements allant du primaire au lycée, pour un montant de 76 500€ selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Charges directes		Ressources directes	
Interventions auteur.es - artistes	45 000 €	CCDS	20 000 €
Transport	4000 €	Fonds européens OS5	50 000 €
Récompenses	20 000 €	PRE	6 500 €
Communication	3000 €		
Animation	1500 €		
Cocktail	3000 €		
Total	76 500 €	Total	76 500€

INSCRIT : les crédits au budget 2026 selon le budget prévisionnel suivant :

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 2 avril 2026 ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 16 avril 2026 ;
Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU LE RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1^{er} : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** l'organisation d'un concours de lecture à haute voix sur le territoire de l'EPCI pour un montant de 76 500€ selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Charges directes		Ressources directes	
Interventions auteur.es - artistes	45 000 €	CCDS	20 000 €
Transport	4000 €	Fonds européens OS5	50 000 €
RécompensesX15	20 000 €	Programme de Réussite Educative (PRE)	6 500 €
Communication	3000 €		
Animation	1500 €		
Cocktail	3000 €		
Total	76 500 €	Total	76 500€

ARTICLE 3 : INSCRIT les crédits budgétaires nécessaires au budget 2026.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 31

Quorum : 16

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 04

Nombre de votants : 27

Pour : 27

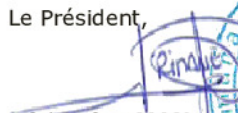
Contre : 00

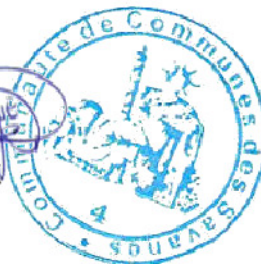
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 29 avril 2026

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,


Michael RIMANE



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20260506-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-05-2026

Publication le : 07-05-2026